

N^o. 6.*Forme d'Acte d'Indenture.*

Cet Acte fait le _____ jour de _____ dans l'Année de notre Seigneur mil huit cent _____ et dans la _____ année du Règne de Notre Souverain Seigneur GEORGE Trois, Roi de la *Grande Bretagne, de France et d'Irlande*, Défenseur de la Foi, &c. _____ entre _____ Officier Rapporteur du Comté (Cité ou Bourg) de _____ dans la Province du Bas-Canada d'une part, et A. B. C. D. d'autre part témoigne que, conformément à l'ordre de Sa Majesté en date du _____ jour de tel mois dernier (ou présent) après que la Proclamation en a été faite conformément à la Loi, Nous les dits A. B. C. D. &c. Electeurs du dit Comté, (Cité ou Bourg), à tel lieu dans le dit Comté, (Cité ou Bourg) en pleine Affsemblée, avons choisi F. G. comme Membre ou Membres pour servir pour le dit Comté (Cité ou Bourg) dans l'Assemblée de cette Province qui sera tenue le _____ jour de _____ prochain à Québec. Et par ces présentes avons donné et donnons aux dits F. G. ample et suffisant pouvoir pour nous et les Communes du dit Comté distinctement de nous, de faire et consentir à telles matieres qui dans la dite Assemblée par le Conseil Commun de la dite Province, seront ordonnées par la faveur de Dieu. En témoignage de quoi, chacune des dites parties a réciproquement apposé son seing et sceau à ces présentes, les jour et an susdits.

Indentures

N^o. 7.*Forme de Serment d'un Electeur pour un Comté.*

Je, A. B. déclare et atteste en présence du Dieu Tout-Puissant (ou si c'est un Quakre, affirme et déclare solennellement) qu'à ma meilleure connoissance et croyance, j'ai atteint l'âge complet de vingt-un ans, et que je n'ai point déjà voté à cette Election. Je déclare et atteste de plus, qu'à ma meilleure connoissance et croyance, je possède dans ce Comté pour mon propre usage et avantage, des terres et possessions de la valeur annuelle de quarante chellins Sterling, en sus et outre les rentes payables sur ou concernant le dit bien.

Serment des Electeurs pour un Comté.

N^o. 7.*Forme de Serment d'un Electeur pour une Cité ou Bourg.*

Je, A. B. déclare et atteste en présence du Dieu Tout Puissant (ou si c'est un Quakre, affirme et déclare solennellement) qu'à ma meilleure connoissance et croyance, j'ai atteint l'âge complet de vingt un ans, et que je n'ai point déjà voté à cette élection; j'atteste et déclare de plus, qu'à ma meilleure connoissance et croyance, je possède pour mon propre usage et avantage une maison et terrain dans cette Cité (ou Bourg) de la valeur annuelle de cinq livres Sterling, ou que j'ai été résidant dans cette Cité (ou Bourg) durant l'espace de douze mois de Calendrier avant la date du Writ de Sommation pour la présente élection, et ai *bona fide* payé une année de Loyer pour la maison dans laquelle j'ai résidé, à raison de dix Livres Sterling.

Serment des Electeurs pour une Cité ou Bourg.